CHASSEURS du RHÔNE et de la MÉTROPOLE de LYON

le chasseur

du Rhône et de la Métropole de Lyon

Décembre 2018
· N°32 ·

Chasse et Médias

Joyeux Noël & Bonne Année 2019

- Sécurité
- Habitats de la Faune Sauvage
- Gestion du Gibier
- Règlementation
- Brevet Grand Gibier
- Un dimanche à la chasse
- ChasseAdapt

Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE…
GAGNEZ À COMPARER !

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Lyon Vaise

2 rue du 24 mars 1852 et 22 rue Sergent Michel Berthet – 69009 Lyon

Courriel : 07312@creditmutuel.fr

0 820 095 954 Service 0,12 € / min + prix appel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,7 millions de clients-sociétaires.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros – RCS B 588 505 354 – 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9
Contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

CHASSE PASSION

Promo spécial Noël sur tout le magasin

(Dans la limite des stocks disponible du 1er au 30 décembre 2018.)

Horaires d'ouverture : *du lundi au vendredi 9h00 -12h00 et 14h30 - 19h00, samedi 9h00 - 12h00 et 14h30 -18h00, fermé le mercredi.*

84 place Neuve - 69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

04 72 19 75 38

Sommaire

Editorial p. 1

Infos nationales p. 2

Actualités et vie de la FDCRML p. 4

Gestion habitat et faune sauvage p. 6

Gestion du gibier p. 10

Réglementation et sécurité p. 13

Le coin du piégeur p. 15

Nature, éducation environnement p. 16

Associations spécialisées p. 17

Activités canines p. 19

Vie des associations p. 20

Le Chasseur du Rhône et de la Métropole de Lyon N°32 - Décembre 2018

Directeur de la publication : Jean-Paul Besson
Rédaction et administration :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33 - Fax 04 78 83 20 65
contact@fdc69.com - www.fdc69.com

Photo couverture : shutterstock
Création et réalisation :
Imprimerie Locamail System
5 allée des Séquoias - 69760 Limonest
Tél. 04 78 64 80 00 - contact@locamailsystem.fr

Ce journal a pu être imprimé grâce à la participation financière des annonceurs.
La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 10 200 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504

Trop, c'est trop !...

La chasse fait régulièrement la Une des médias, notamment à cause et toujours des accidents, surtout lorsque ceux-ci touchent un autre usager de la nature. Leurs conséquences sont dramatiques, d'abord pour les victimes et leurs familles mais également pour les auteurs de ces actes que je condamne avec la plus grande fermeté lorsqu'ils sont caractérisés par des manquements à la sécurité.

J'ai pu constater récemment que notre département n'échappait malheureusement pas à la façon de procéder des médias et des réseaux sociaux qui s'emparent à une vitesse folle d'un fait divers **sans en vérifier les sources.**

En effet, il suffit de trouver deux étuis de cartouches pour accuser les chasseurs **de la mort d'une jument dans un pré** et quelques jours après, d'imputer encore aux chasseurs la blessure d'une randonneuse **par un sanglier !**

La propriétaire de la jument, qui n'a pas déposé plainte ni même jugé utile de procédé à un constat vétérinaire s'est lâchée immédiatement sur les réseaux sociaux contre les chasseurs de la commune de Limonest en des termes injurieux, propos repris et amplifiés par le chœur bien pensant de ceux qui ne nous aiment pas

Suite à notre protestation vigoureuse et notre démenti, elle a mis du temps à présenter enfin de réelles excuses suite à cette **«fake news»** reprise **immédiatement par Lyon Capitale**, relayée ensuite par de nombreux médias régionaux et nationaux.

On retiendra qu'une nouvelle fois, les excuses de la propriétaire de la jument, mettant hors de cause les chasseurs, ont été reprises bien timidement par certains médias, minimisées voire totalement ignorées par le plus grand nombre. C'est consternant mais cela ne vous étonne certainement pas !

Il me semble pourtant (mais c'était peut-être au siècle dernier…) que les journalistes ont un Code de déontologie. Force est de constater que la course à «l'information» prime sur celui-ci. Quant aux réseaux sociaux, on connaît leur nocivité. Certains planqués derrière leur clavier écrivent des propos scandaleux voire orduriers.

La **«chasse bashing»** est à la mode, fait le buzz dans les médias et déclenche régulièrement la haine de la chasse et des chasseurs.

Cela suffit ! Je ne laisserai plus rien passer qui stigmatise des citoyens français, pratiquants d'une activité légale.

Une fois de plus, cela nous rappelle qu'en termes de comportement et de sécurité à la chasse, nous devons être exemplaires. Rien ne nous sera pardonné alors que la pratique même de la chasse est peu accidentogène par rapport à son nombre de pratiquants et à d'autres loisirs.

Si on est légitimement en droit de se plaindre par rapport au traitement médiatique dont on est victime, nous avons néanmoins en interne à balayer devant notre porte pour avoir une chasse apaisée.

Cette année encore et plus que d'habitude, nous avons été saisis de nombreux contentieux entre associations de chasse voisines pour des problèmes de limite de territoires alors que le simple bon sens devrait permettre de trouver des accords.

Pire encore, c'est en interne que certaines associations de chasse se déchirent. A ce titre, j'invite tous les responsables d'association de chasse à inclure dans leurs statuts et règlement intérieur, l'exclusion de leurs membres en cas de propos injurieux tenus en réunion à l'encontre de leurs responsables. Il est certainement utile et nécessaire de simplifier les règlements de chasse pour éviter les contentieux bien inutiles.

Enfin, n'oublions jamais que la chasse est avant tout la **gestion du gibier et de ses habitats.** Ces objectifs fondamentaux sont souvent les victimes collatérales de nos querelles intestines alimentées par des comportements isolés.

Ces propos, que certains vont trouver bien pessimistes, ne doivent pas nous faire oublier que la majorité des associations de chasse œuvrent pour bien gérer la faune sauvage et les milieux naturels et donner une bonne image de la chasse au grand public. La journée **«Un dimanche à la chasse»**, et notre opération **PASS CHASSE,** qui permet à d'anciens chasseurs de redécouvrir la chasse dans notre département en sont les exemples.

Je vous souhaite, en St Hubert, de passer d'excellentes fêtes de Noël et vous présente mes meilleurs vœux pour une très bonne année 2019, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Jean-Paul BESSON
Président de la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1er Vice-Président de la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes

Soyons trop prudent !

Lettre ouverte du Président SCHRAEN

Monsieur le Président, cher collègue,

Le lundi 29 octobre, nous avons été conviés à une réunion au ministère de la transition écologique, dont le thème était la sécurité dans la pratique de la chasse.

Il n'aura échappé à personne que nous vivons une période extrêmement difficile, à travers laquelle le moindre problème généré par la chasse fera l'objet de polémiques d'une rare violence à notre égard.

Nous savons tous que le risque zéro ne peut pas exister, et cela dans aucune activité humaine malheureusement. Néanmoins, il est essentiel d'oeuvrer pour que le nombre des accidents de chasse continue de baisser comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années grâce aux actions déjà menées au sein de vos fédérations.

J'ai pris l'engagement devant le ministre de demander à chaque fédération de redonner clairement les consignes de sécurité à l'ensemble de nos chasseurs, et de rappeler également que la communication et la prudence vis à vis des autres usagers de la nature doit continuera être une règle d'or de la chasse française.

La chasse en battue, qui demeure la pratique la plus délicate en matière de sécurité, fera l'objet d'un rappel très clair des règles de sécurité par les organisateurs de chasse et les présidents de sociétés de chasse.

Là encore, c'est à chaque fédération de rappeler que lors de ces journées, chaque règle soit explicitée avant le début de la chasse, puis déclinée au cas par cas lors du positionnement de chaque chasseur par les chefs de ligne.
L'essentiel des accidents provient du non-respect de l'angle de 30 degrés et des règles élémentaires d'identification avant un tir.

Ces deux points sécuritaires et de bon sens doivent faire l'objet d'une attention et d'un temps d'information personnalisé accru pour que chaque chasseur soit bien conscient de l'importance de ces règles fondamentales lorsqu'il est au poste.
D'ailleurs lorsque l'on a un doute il faut s'abstenir de tirer !
Soyons ridicule de prudence !

De façon plus générale, une réflexion sera menée d'ici décembre sur le cadre sécuritaire national qui pourrait faire l'objet de règles communes pour l'ensemble des chasseurs de France et se traduira par un arrêté déclinable dans chaque département avec des adaptations.
Cette démarche sera conduite en étroite collaboration avec l'ONCFS.

Je souhaite également obtenir de l'Etat, comme cela avait été noté lors des échanges que nous avions eu lors de mon dernier tour de France, qu'il donne un vrai pouvoir aux fédérations de chasseurs, pour sanctionner dorénavant toutes les personnes qui auraient une conduite régulièrement incompatible avec une pratique d'une chasse respectueuse, responsable et sécurisée.

Bien sûr je souhaite à chacun d'entre vous une saison de chasse sous le signe de l'apaisement et du dialogue avec l'Etat et les autres usagers de la nature.

A ce titre nous allons intensifier le dialogue avec les associations nationales d'usagers de la nature et des activités de sport de nature comme nous l'avons déjà fait avec la fédération nationale de randonnée pédestre.
Je souhaite que vous fassiez de même au niveau départemental si ce n'est pas déjà le cas.

Pour conclure, je vous demande aussi d'insister auprès de vos chasseurs pour que nous gardions notre calme vis à vis des groupuscules extrémistes végans et autres anti chasse qui tentent par tous les moyens de provoquer des incidents graves, voir mortels en utilisant les violences verbales ou physiques afin de les médiatiser.

Leur objectif est de nuire à toutes les activités rurales, que ce soit la chasse, la pêche, l'élevage ainsi qu'aux bouchers, aux poissonniers et à tous ceux qui utilisent des animaux domestiques ou sauvages au nom d'une idéologie sectaire et extrémiste.

A ce titre je rencontrerai prochainement les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour que le délit d'entrave à la chasse soit renforcé.

Amitiés en St Hubert

Willy SCHRAEN
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

Stage National Jeunes Chasseurs dans la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

les 22, 23 et 24 octobre 2018

La Fédération Régionale des Chasseurs avec le concours des Fédérations Départementales des Chasseurs, offre chaque année à un candidat qui a réussi l'examen du permis de chasser, la possibilité de participer à un stage.

Retour en images de ces trois journées qui resteront gravées dans la mémoire de ces jeunes chasseurs.

Vigifaune, l'application des chasseurs pour recenser les tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage

Nous vous en avions déjà parlé ; n'hésitez pas à télécharger cette application pour connaître la mortalité routière.
Nous vous invitons à utiliser assidument l'application Vigifaune et à la faire connaître à votre entourage.
Disponible sur les Play Stores pour Androïd et iOS.

Vigifaune

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les maires ruraux du Rhône sensibilisés sur le rôle des chasseurs et des pêcheurs

Grâce à une initiative du Président de l'association des maires ruraux du Rhône Sylvain SOTTON (maire de Beaujeu), une matinée de présentation et d'échange s'est tenue à la maison de la chasse, de la pêche et de la nature le 26 octobre dernier.

Les présidents Jean-Paul BESSON et Alain LAGARDE avec Sylvain SOTTON, Président des maires ruraux.

Les élus n'ont pas manqué de poser de nombreuses questions souvent relatives à la réglementation et au droit. Une rencontre qui pourrait se poursuivre par des formations à l'attention des services municipaux.

Tourbières du Couty à Chénelette

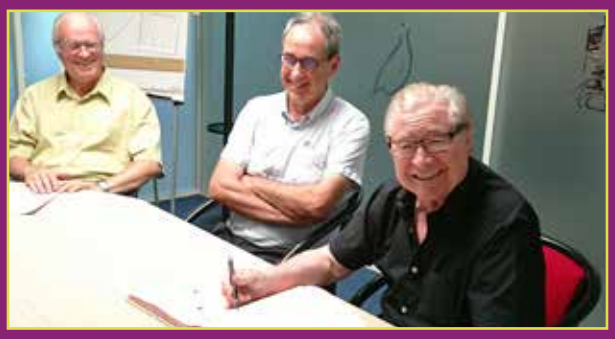

Un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels a été signé avec le CEN Rhône Alpes à la maison de la chasse de la pêche et de la nature dans le cadre d'une nouvelle acquisition et de l'élaboration d'un plan de gestion.

Fête de l'agriculture à Limonest

La FDCRML était présente avec le GIC des Monts d'Or à cette manifestation coorganisée par le Lycée Sandar et le Syndicat Mixte Plaine Monts d'Or.
La faune sauvage présente sur le territoire et les actions des chasseurs ont ainsi été mises en valeur, bien entendu c'est la présence d'un sanglier naturalisé qui a obtenu le plus de curiosité et aussi de craintes…

Photo de Nicolas CHAVEROT, Département du Rhône

Congrès national 2018 des Parcs Naturels Régionaux dans le Pilat

Le Parc Naturel Régional du Pilat recevait en octobre 2018 sur plusieurs jours le congrès national annuel des Parcs Naturels Régionaux de France.

Dans le cadre de ce congrès des sorties de terrain étaient proposées aux congressistes pour découvrir des actions menées par le PNR du Pilat avec divers partenaires.
Ainsi, la FDCRML représentant la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a fait découvrir le 11 octobre la propriété du Pet du Loup (communes d'ECHALAS, LOIRE et LES HAIES).

Commande groupée de postes de tir surélevés

Depuis 2009, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon encourage les associations de chasse à l'acquisition de postes de tir surélevés, dans le but de sécuriser la chasse du grand gibier.

Depuis cette date, 3 550 installations ont été financées.

Cette année, grâce au renouvellement du financement de la région Auvergne-Rhône Alpes et de la FDCRML ces postes ont pu être de nouveau proposés à un tarif inférieur à 30€, 75 associations de chasse ont passé commande de 451 spécimens.

Le bois est désormais du pin scié et non plus en rondin, il provient de la Région AURA et est classe IV, issu de forêt en label PEFC.

En 2019, cette action sera reconduite toujours dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes présidé par Laurent WAUQUIEZ, préparée par Philippe MEUNIER, Vice-Président délégué à la chasse, et les Fédérations des Chasseurs de la Région.

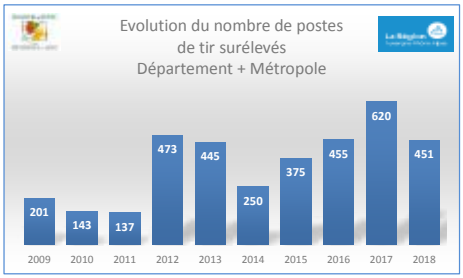

La FDCRML et ses partenariats avec les collectivités

Plusieurs conventions associent la FDCRML aux trois grandes collectivités du territoire (Département, Métropole et Région). Grâce à leurs financements, de nombreuses actions concrètes peuvent être mises en œuvre telles que : Les CIPANAB et les couverts faunistiques, la veille sanitaire, les actions de communication et d'éducation à l'environnement, le développement d'aménagement en faveur de la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, les haies…

La FDCRML tient à les remercier et souligne que ces conventions signées avec ces différentes structures ainsi que les autres partenaires (contrats de rivières, communautés de communes et même entreprises) sont une véritable reconnaissance du rôle des chasseurs en tant qu'acteurs du territoire.

GRANDLYON communauté urbaine — La Région Auvergne-Rhône-Alpes — RHÔNE LE DÉPARTEMENT

PASS-CHASSE

Un concept novateur testé dans le Rhône et la Métropole depuis le mois d'octobre 2018 et possible jusqu'à fin janvier 2019.

Destiné aux chasseurs qui ne chassent plus depuis plusieurs années
ou
aux nouveaux habitants du Rhône qui n'ont jamais chassé dans le Rhône,

la FDCRML leur propose à moins d'1 h 30 de Lyon, une journée de chasse pour 30€ (validation, assurance et territoire).

Conditions

- Vous êtes chasseur détenteur d'un permis de chasser n'ayant pas validé son permis depuis plus de 2 saisons dans le Rhône.
- Vous êtes domicilié dans le département du Rhône.

Une fois inscrit auprès de la FDCRML (https://www.fdc69.com/pass-chasse/), vous serez mis en relation avec un représentant d'un territoire d'accueil.

Lorsque le rendez-vous sera fixé, il sera alors accueilli comme un invité classique.

Inscription par internet sur https://www.fdc69.com/pass-chasse/

Pensez à recruter autour de vous des «anciens» chasseurs qui seraient peut-être tentés de chasser une journée à un tarif préférentiel.

Le pass-chasse est aussi une idée de cadeau de Noël.

Interview de Michel Le Bacquer, Directeur de la MFR, «la Petite Gonthière» à Anse.

La Maison familiale de Anse, dite «la Petite Gonthière» est un centre de formation dans le domaine de la Gestion des milieux Naturels, l'aménagement des cours d'eau, l'animation nature, le monde de la pêche et bien évidemment celui de la chasse.

La Maison familiale de Anse, dite «la Petite Gonthière» est un centre de formation dans le domaine de la Gestion des milieux Naturels, l'aménagement des cours d'eau, l'animation nature, le monde de la pêche et bien évidemment celui de la chasse.

Ils forment des bac professionnels Gestion des Milieux Naturels et de la Faune qui passent plus de la moitié de l'année en stage et notamment en fédérations ou dans des associations de chasse.

Le Chasseur du Rhône (LCR) : «Michel, pouvez-vous nous rappeler comment est né le partenariat entre la MFR et notre fédération ?»

Michel : «Au début des années 90 lorsque nous avons démarré ces formations, la fédération nous a sollicités pour rouvrir des milieux sur le GIC des Monts d'Or.
Ensuite, nous avons travaillé ensemble sur des chantiers situés sur le site de la tourbière du Couty, la FDCRML accueillant quand à elle des stagiaires en formation à la fédération mais également en partenariat avec des associations de chasse locales.
La fédération participe aussi à la formation de ces jeunes pour en faire des piégeurs agréés, ce qui est une compétence intéressante pour eux..»

LCR : «concernant les haies, vous avez été très actifs ces dernières année !.»

Michel : «En effet, nous avons réalisé la plantation de plusieurs dizaines de kilomètres de haies champêtres, si importante pour le petit gibier»

LCR : «La présence de vos élèves sur le terrain impacte-t-elle la réussite des élèves ? Avez-vous moins de temps pour enseigner les matières générales ?»

Michel : «Effectivement, mais nos jeunes sont vraiment motivés et nos résultats aux examens le prouvent, encore 100% de réussite cette année au Bac.
Nos anciens sortent de chez nous avec un diplôme, mais également une forte expérience professionnelle, une capacité d'adaptation sur le terrain, et un réseau professionnel qui sont gages d'une excellente insertion professionnelle.»

LCR : « Comment les entreprises peuvent-elles vous aider ?

Michel : «Elles peuvent nous verser leurs taxes d'apprentissages.
Il s'agit d'un impôt obligatoire pour les entreprises, mais elles peuvent choisir de verser en partie cet impôt à un centre de formation comme le nôtre.
Pour cela, qu'elles n'hésitent pas à me contacter au 04 74 60 42 22, nous pourront les accompagner dans ces démarches.»

Frelon asiatique

La FREDON* compte sur le rôle de sentinelle des chasseurs pour rester en veille !

La recherche de nids de frelon asiatique continue. Les chasseurs sont des observateurs aguerris de la nature toute l'année.

N'hésitez pas à contacter la FREDON
www.fredonra.com en cas de découverte.

**Fédération Régionale de Lutte contre les Organismes Nuisibles*

Entretien avec Mickaël Barbe

Technicien de Rivière du Syndicat de rivières Brévenne Turdine

Le Chasseur du Rhône (LCR) : En quelques mots pouvez-vous nous expliquer vos principales missions.

Mickaël Barbe (MB) : Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant l'ensemble des Communautés de Communes concernées par le bassin versant Brévenne Turdine.

Nos missions se concentrent sur :

- **La préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques du bassin versant.**
- **La protection des biens et des personnes face au risque d'inondation par la réalisation d'actions.**

LCR : Que vous a apporté le partenariat avec la FDCRML pour le prêt de pièges photographiques ?

MB : Voilà quelques années que nous suspections la présence de la Loutre sur la rivière Turdine.
Toutefois nous ne disposions pas de pièges photographiques pour confirmer nos hypothèses.
La FDCRML a répondu favorablement à notre sollicitation de prêt de leur matériel (5 pièges photographiques). La mise en place a été faite avec le technicien, simplicité et réactivité.

LCR : L'arrivée de la loutre sur la Turdine est-elle surprenante ?

MB : Au-delà d'une surprise c'est une formidable nouvelle. Les efforts financiers consentis depuis 30 ans sur l'assainissement des eaux domestiques et industrielles, les travaux pratiqués sur le cours d'eau pour décloisonner et restaurer la qualité des milieux semblent porter leurs fruits. La Turdine retrouve une vie aquatique et donc un potentiel nutritif et d'habitat pour ce prédateur au sommet de la chaine alimentaire.

LCR : Les chasseurs mettent en place de nombreux aménagements (haies, couverts etc.) pour la biodiversité. Ce type de travaux est-il compatible et complémentaire avec les travaux du SYRIBT ?

MB : Effectivement, l'implantation de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates Améliorées pour la Biodiversité (CIPANAB), la plantation de haies et la sensibilisation des gestionnaires et exploitants agricoles à leur entretien, sont autant d'interventions réalisées par la FDCRML que nous soutenons, car elles participent à l'amélioration de la qualité de nos rivières.
Après la crue de 2008, une grande opération de nettoyage bénévole de la Turdine a été initiée par les associations de chasse sous l'impulsion de monsieur Joseph BERCHOUD.

Enfin, lors du projet autoroutier de l'A89, le SYRIBT, la FDCRML et la Fédération des Pêcheurs ont largement œuvré de concert pour que le projet initial soit adapté afin de prendre en compte les continuités écologiques.

Vos meilleures photographies de pièges photos…

Un piège photographique vous permet de réaliser en toute discrétion des clichés de ce qui fréquente nos territoires de jour, comme de nuit.
Parfois les clichés sont de bonnes qualités et permettent par exemple de mesurer la fréquentation d'un aménagement ou d'un ouvrage.

Ainsi Guy CHARBONNEL, président de l'association de chasse d'Arnas a réalisé la photo de chevrette suivie de ses deux fans en juillet dernier à ARNAS.

Pour mémoire, l'usage de cet outil formidable doit être réservé à l'observation, les pièges photos installés doivent obligatoirement avoir l'autorisation du propriétaire et ne pas filmer les espaces publics.

Photo Guy Charbonnel

Grâce aux chasseurs et avec l'aide des collectivités : 18.000 arbres plantés pour la trame verte !

Cet hiver 2018/2019, la FDCRML en partenariat avec : la région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de Communes Saône Beaujolais, le Parc Naturel Régional du Pilat, la Communauté de Communes du Pays Mornantais, le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents et de nombreuses communes (Lentilly , Grigny, Chatillon d'Azergues…) va organiser la plantation de plus 18.000 arbres dans notre département !

Merci à toutes nos associations de chasse qui vont s'investir en partenariat avec le service technique dans ces travaux.

Gestion des sites de la Fondation des chasseurs dans le département du Rhône

Les chasseurs, au travers de leur Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (http://www.fondationdeschasseurs.com/fphfs/) sont propriétaires de 5 500 hectares en France dans une soixantaine de départements. dont environ 109 hectares dans le Rhône.

Depuis plus de trente ans, les associations de chasseurs du département, avec l'aide de leur FDC investissent dans la protection des habitats de la faune sauvage par l'acquisition foncière au nom de la fondation pour les habitats de la faune sauvage :

172 parcelles de haies, de boqueteaux boisés, de petites friches, de zones humides et de parcelles en restauration écologique favorables à la faune sauvage sur 27 communes.

La plupart des parcelles sont gérées directement par les associations de chasse locales dans le cadre d'une convention de gestion entre l'association, la FDC et la fondation.

Lorsque les enjeux sont importants en terme de biodiversité ou de restauration écologique, la gestion est effectuée avec d'autres partenaires comme le Département, le Conservatoire des Espaces Naturels, les communes ou communautés de communes, le parc Naturel Régional du Pilat, des exploitants agricoles, etc….

A titre d'exemple, le Pet du Loup sur les communes de : Echalas, Les Haies et Loire sur Rhône….

Au début des années 2000, la vente d'un groupement forestier d'une trentaine d'hectares est engagée sur le Pet du Loup à cheval sur les 3 communes précitées.
Plusieurs projets sont en concurrence dont certains incompatibles au maintien de la biodiversité de ce site.

Les présidents d'associations de chasse en partenariat avec leurs maires respectifs saisissent la FDCRML en vue d'une acquisition au nom de la fondation reconnue d'utilité publique.

En quelques jours, le dossier est monté, les financements partagés et les notaires mis à contribution.
La vente est rapidement réalisée au profit de la fondation comme prévu.

La gestion est ensuite engagée avec différents acteurs dont le Parc du Pilat, le Conseil Général du Rhône, les maires et associations de chasse des communes voisines, la LPO, un éleveur de chêvre et le lycée AGROTEC de Vienne dans le cadre d'un plan de gestion des milieux naturels.

Depuis, pâturage, chantier de débroussaillage, coupe d'éclaircie, îlot forestier de senescence, suivi botanique et faunistique, aménagement pour lapins et busards sont mis en œuvre et sont évalués pour mesurer l'intérêt pour la biodiversité de cet espace.

Information sur une alouette baguée... 28 ans après, nous avons enfin un retour !

Régulièrement, les chasseurs découvrent des oiseaux bagués en pratiquant la chasse ou d'autres activités.
Ces bagues sont normalement transmises par l'intermédiaire de leur fédération au muséum d'histoire naturelle afin d'alimenter les bases de données des chercheurs qui travaillent sur les populations d'oiseaux, leur dynamique de populations, leur répartition, leur migration, leur longévité, etc….

Grande fut la surprise de votre FDC lorsque par courrier daté du 4 octobre 2018, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux informait la FDC que la bague transmise et découverte sur une alouette des champs à VENISSIEUX en novembre 1990 et transmise immédiatement, venait d'une alouette baguée le 30 octobre 1988 dans le Lot et Garonne... soit 30 ans auparavant…
L'alouette avait vécu 434 jours avec sa bague et avait parcouru un minimum de 392 Km.

La partie de territoire ou se chassait l'alouette à VENISSIEUX souvent aux miroirs à alouette est maintenant sous le béton ou le goudron…

Oiseaux bagués

Le marquage des oiseaux existe depuis fort longtemps, il donne de précieux enseignements sur la biologie des espèces, notamment sur leurs déplacements et leur durée de vie.

Si vous trouvez ou prélevez à la chasse un oiseau bagué, voici la conduite à tenir :
- Si c'est un faisan ou une perdrix, donnez la bague à votre Président d'association de chasse.
- Si c'est un oiseau migrateur, bécasse, grive, merle, pigeon ramier, caille, canard, etc.

Adressez la bague ouverte et aplatie, scotchée sur un courrier d'accompagnement à la **Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon – 1 Allée du Levant – 69890 LA TOUR DE SALVAGNY,** en indiquant l'espèce, le lieu et la date du prélèvement. Vous recevrez en retour, dans un délai plus ou moins long toutes les informations concernant l'oiseau.

Une réflexion pour améliorer les passages de faune de l'A6, plus vieille autoroute du département du Rhône

L'autoroute du soleil construite dans les années 60-70 ne prenait pas ou peu en compte les enjeux environnementaux dont la biodiversité.

Cette situation a évolué grâce aux problématiques souvent identifiées sur le terrain par les associations de chasse et leurs fédérations comme par exemple les collisions routières ou les ruptures de continuité par l'absence de passage de faune.

Ainsi, au cours de ces derniers mois, plusieurs réunions ont eu lieu avec le concessionnaire APRR afin d'essayer d'améliorer la fonctionnalité de passage de faune potentiel.

Par exemple, l'ouvrage de franchissement de l'Ardière entre TAPONAS et BELLEVILLE ou l'ouvrage hydraulique de Boistray entre ARNAS et SAINT GEORGES DE RENEINS.

Les présidents d'ARNAS et Saint Georges de Reneins attentifs au projet de restauration de l'ouvrage hydraulique de Boistray.

Des suivis ont également été réalisés par la FDCRML avec le soutien de la Région et de l'Europe pour vérifier si la faune sauvage franchissait ou pas les ouvrages souterrains.

Suite à ces démarches et études préalables, une amélioration de la fonctionnalité de ces ouvrages pour le passage de la grande faune est attendue.

Reproduction de la perdrix rouge : Un cru 2018 inférieur à la moyenne

Cet été, 27 observateurs ont fourni des observations sur 42 communes.

249 compagnies de **Perdrix rouge** ont été échantillonnées, composées de **429 adultes** et **893 jeunes,** pour un total de 1 322 oiseaux.

Bien que la proportion d'adultes avec jeunes ait été supérieure à la moyenne, le nombre de jeunes présents s'est trouvé plus faible.
Avec 2.08 jeunes par adulte, la qualité de la reproduction de cette année a été inférieure à la moyenne.

La zone Est se démarque un peu des zones Nord et Sud du département avec un indice plutôt bon.
Le pic d'éclosion plutôt précoce, semble être intervenu première quinzaine de juin.

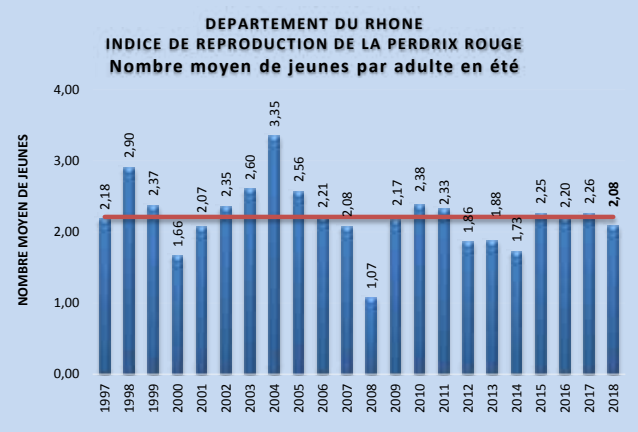

Dans le même temps, il a été constaté une période pluvieuse suivie d'un refroidissement des températures qui sont peut-être à l'origine de la surmortalité constatée dans les compagnies vues à plusieurs reprises.

Reproduction du lièvre dans la Rhône : encore une année moyenne !

Grâce à l'investissement des 47 associations de chasse volontaires, nous avons pu analyser par radiographie 683 pattes de lièvre cette campagne cynégétique.
Avec 48% de jeunes au tableau de chasse, la reproduction dans le département du Rhône peut être qualifiée de moyenne.

Secteurs géographiques	% jeune 2009	% jeune 2010	% jeune 2011	% jeune 2012	% jeune 2013	% jeune 2014	% jeune 2015	% jeune 2016	% jeune 2017	% jeune 2018
Plateau et coteau du Lyonnais	38	47	36	53	48	56	54	53	44	51
Monts du Lyonnais	65	54	65	61	40	52	54	42	30	44
Est Lyonnais	40	54	65	48	39	52	60	54	41	48
Coteaux Beaujolais Val de Saône	52	50	66	62	59	58	40	53	38	37
Pierres dorées	22	35	50	46	45	53	41	31	45	43
Monts d'Or	65	66	53	60	51	61	65	40	44	54
Mont d'Arjoux et Popey			53	67	40	54	38	58	59	38
Département	46	52	57	55	45	55	55	47	43	48
Succès de la reproduction	BONNE		MOYENNE		MOYENNE					

Ces chiffres sont à relativiser car la méthode de la radiographie ne nous permet pas de détecter les jeunes nés tôt en saison.
Néanmoins, le fait de reproduire toutes les années depuis 10 ans la même méthodologie, nous permet d'avoir des résultats comparables.

D'autres facteurs peuvent intervenir sur les résultats comme la météo où les conditions de chasse sur les trois vagues d'ouvertures ont été défavorables à l'activité cynégétique (grand sec et pluie pour le dernier jour).

Aussi, beaucoup de chasseurs nous ont fait part d'une proportion importante de jeunes levreaux non tirables observés lors des premières journées de chasse.

Il faut impérativement sensibiliser les associations de chasse riveraines à rejoindre ce suivi afin de les convaincre de son utilité dans le but d'obtenir des échantillons plus importants pour être encore plus représentatifs.

Nous remercions sincèrement les 12 vétérinaires partenaires de ce suivi pour leur rapidité d'exécution et leur disponibilité.

Suivi de la reproduction du faisan dans le Rhône

Depuis quatre ans, grâce à un réseau d'observateurs bénévoles, des échantillonnages de compagnies de faisans sont réalisés, bien souvent en même temps que les échantillonnages de perdrix.

Sur 19 communes du département, nous avons eu connaissance de 67 observations de faisans représentant un total de 395 oiseaux répartis en 306 jeunes et 89 adultes (29 coqs et 60 poules).

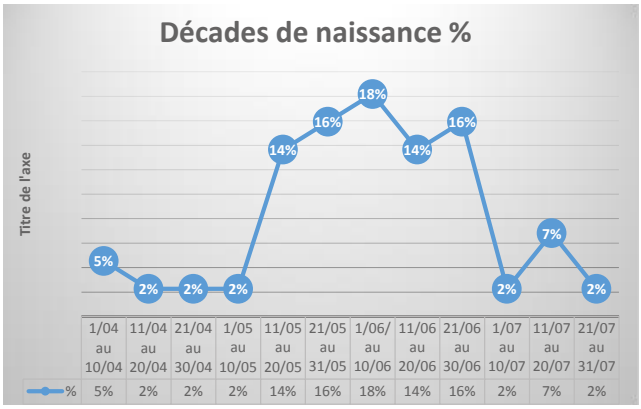

Sur les 60 poules observées, 14 poules n'ont pas de jeune soit 13%.
Au total, 306 jeunes ont été observés pour 46 compagnies avec 60 poules ce qui nous donne 77% des poules avec des jeunes.
5.10 jeunes par poule ont été recensés soit 6.65 jeunes par poule accompagnée.
On constate une forte baisse des naissances juste après la période du pic d'éclosion.
Cette baisse est probablement liée aux précipitations supérieures à la moyenne sur cette période.

Pour le département du Rhône, la reproduction 2018 est qualifiée de «bonne» avec tout de même un nombre d'observations d'oiseaux sur le terrain faible.
Ce constat est le reflet de population naturelle quasi inexistante dans le Rhône lié aux reliquats des lâchers d'oiseaux.

Bécasse des bois : Baisse de 30% des effectifs nicheurs Français de 1988 à 2018

En période de nidification, le mâle de la Bécasse des bois effectue un vol nuptial dénommé «Croule».

Cette activité printanière a été mise à profit par le réseau Bécasse, commun à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et à la Fédération Nationale des Chasseurs, pour effectuer un suivi des effectifs nicheurs depuis 1988.

De cette étude, il en ressort une estimation du nombre de mâles chanteurs, si elle était de 34.000 en début de suivi, elle est tombée à 23.850 ces deux dernières années, soit une baisse de 30% en trente ans.
Cette diminution s'est notamment concentrée sur la période 1988-2004.
Modification des habitats ? Réchauffement climatique ? Prédation ?...

Tableau de chasse individuel

TABLEAU INDIVIDUEL
Bilan de la saison de chasse 2018-2019
6 9 0 S 4 1

LE CHASSEUR DOIT :
- Dès la saison de chasse terminée, rendre son tableau de chasse individuel à son association.
- Remplir le document lisiblement, avec **un stylo noir** de préférence, à pointe fine à moyenne, en évitant d'empiéter sur les grisés.
- Les cases «**TOTAL**» devant être remplies uniquement et obligatoirement s'il y a un ou plusieurs prélèvements des espèces concernées, dans le cas contraire ne rien indiquer dans ces cases.
- La partie «**DETAIL**» est optionnelle, elle est destinée à la ventilation des captures journalières.

L'ASSOCIATION DE CHASSE DOIT :
- Compléter le numéro d'identification qui commence par 690XXX. Celui-ci correspond au numéro du territoire délivré par la FDCRML.
- Remettre les tableaux à la Fédération, **ouverts et non repliés sur eux-mêmes, et dépourvus d'agrafe.**

SANGLIER : *Prélèvements dans les différentes unités cynégétiques à la mi-novembre.*

Dernière minute : Une grosse augmentation des prélèvements en novembre : 1140 sangliers déclarés au 26/11/18

	Clunisois	Ht Beaujolais Nord	Ht Beaujolais Sud	Autres UC de plaine	Lyonnais Ouest	Monts d'Or	Mts Lyonnais Est	Pilat	Pramenoux	Tableau Départemental	tableau final de la saison
tableau au 14/11/10	171	230	271	41	16	38	30	84	76	957	1696
tableau au 13/11/11	184	316	304	46	24	24	39	86	79	1102	1704
tableau au 11/11/12	162	196	156	53	10	50	16	53	92	788	1520
tableau au 10/11/13	154	142	138	54	3	28	16	65	42	642	1282
tableau au 16/11/14	167	212	223	68	21	43	42	109	36	921	1743
tableau au 15/11/15 (attention limites lègèrement modifiées)	254	320	210	146	18	69	36	131	78	1262	2140
tableau au 13/11/16 (attention limites lègèrement modifiées)	199	197	215	92	17	32	27	91	50	920	1601
tableau au 12/11/17 (attention limites lègèrement modifiées)	232	223	173	120	15	41	42	119	67	1032	1937
tableau au 11/11/18 (attention limites lègèrement modifiées)	277	232	115	81	13	67	20	70	43	918	?
Comparaison 2017 et 2018	19%	4%	-34%	-33%	-13%	63%	-52%	-41%	-36%	-11%	

A la mi-novembre les prélèvements de sangliers sur le département et la Métropole sont en baisse de 11% par rapport à l'année précédente, sachant toutefois qu'à cette époque les prélèvements sont de l'orde de 130 /semaine. Les difficultés de chasse liées aux conditions météorologiques de début de saison peuvent expliquer une partie de ce constat. Cette situation départementale cache toutefois des disparités locales.

Dans certaines unités cynégétiques une baisse des populations peut être également envisagée mais dans certaines unités c'est plutôt la hausse des populations qui semble être au rendez-vous.

Ces dernières années le tableau de chasse à la mi novembre représentait en moyenne 55% du prélèvement total de la saison (de 50 à 64%).

PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) : un cas détecté en Belgique

Les autorités belges ont indiqué le 13/09/18 la découverte d'un premier cas de PPA affectant des sangliers sauvages sur la commune d'Etalle (région Wallonie, province de Luxembourg), à proximité de la frontière française.

Les derniers foyers sur le continent européen et au sein de l'Union européenne ont respectivement été détectés en Russie (en juillet 2018), et en Lettonie (en 2015 dans la faune sauvage (sanglier) et en 2014 en élevage de porcs domestiques).

La France est indemne de PP chez le porc domestique depuis 2002 et 2007 pour la faune sauvage en 2007.

Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR)

Virus USUTU, de nouveaux cas dans le Rhône, et en France.

Le virus Usutu est responsable de mortalités anormales dans l'avifaune, principalement chez les petits passereaux autochtones et en particulier le Merle noir et les chouettes.

Il a été identifié en Europe pour la première fois en Italie en 1996.

Dans notre revue de décembre 2015, nous faisions état de sa découverte durant le mois d'août dans le Haut Rhin, puis dans le département du Rhône à partir d'un Merle noir qui nous avait été transmis par le Centre de Soins pour Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOSL) provenant de la commune d'OULLINS.

Durant l'été 2016, le virus était de nouveau apparu et avait sans doute touché une grande partie du département.

Cet été, de très nombreux cas ont été diagnostiqués en France, dont deux sur le département du Rhône.

La conduite à tenir si vous trouvez un animal mort.

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ PROCEDER VOUS-MEME À L'AUTOPSIE DE L'ANIMAL.

Vous avez trouvé un animal sauvage mort, équipez-vous de gants jetables et de deux sacs poubelles. En l'absence de gants, le premier sac peut se substituer à ces derniers, en prenant l'animal à l'aide du sac et en le retournant tel un gant d'inséminateur. Une fois le sac bien fermé, mettez le tout dans le deuxième sac puis ligaturez-le.

Conservez le colis dans un endroit le plus frais possible, évitez impérativement le réfrigérateur de la maison.

Pour le faire analyser, vous devez informer rapidement le président de votre association de chasse pour que celui-ci prévienne le service départemental de garderie ou le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'un ou l'autre se chargera d'acheminer l'animal au Laboratoire Vétérinaire Départemental, le coût de l'analyse étant pris en charge par la Fédération aidé par le Département ou la Métropole selon l'origine géographique du cadavre.

GRANDLYON communauté urbaine — RHÔNE LE DÉPARTEMENT — SAGIR

Formations responsables de battues et traqueurs armés.

Les objectifs généraux de la formation sont de permettre aux responsables d'une association de chasse, chasseurs, traqueurs armés de diriger une battue au grand gibier.
Cette formation permet d'acquérir une solide connaissance théorique et technique de LA CHASSE DU GRAND GIBIER ET SES REGLES DE SECURITE en conformité avec le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Au nombre de quatre par an, ces formations permettent de former 160 chasseurs. Le programme de la journée est soutenu. La diversité des intervenants permet d'aborder plusieurs sujets en lien avec la sécurité.

Les statistiques des accidents et incidents de chasse sont abordées par l'ONCFS, les règles générales de préparation et d'organisation des battues par la FDCRML, les risques de ricochets et la balistique par l'association départementale des chasseurs de grand gibier. Un formateur du permis de chasser met les futurs responsables en situation sur le terrain.
Un lieutenant de Louvèterie présente la règlementation sur les armes, Groupama présente l'assurance responsabilité civile chasse individuelle et collective. La gendarmerie nationale présente l'accident de chasse vu sous l'angle judiciaire.
Un conducteur de chien de sang anime un atelier sur la recherche du gibier blessé.
La journée se termine par la remise de l'attestation «Responsable de battue».

Les questions qui reviennent le plus souvent :

Question : *La formation dispensée dans le Rhône est-elle valable dans d'autres départements ?*
Réponse : Depuis 2015, cette formation est valable dans les 12 départements de la région Auvergne Rhône-Alpes.
Question : *Faut-il rappeler les consignes de sécurité à chaque départ de battue.*
Réponse : Oui. Même si vous faites une battue le matin et une l'après-midi.
Question : *Allez-vous trouver encore des responsables de battues ?*
Réponse : Oui, au contraire, ils seront mieux armés face à leurs responsabilités.

Nouvelle formation 2019 : découpe de gibier

Grâce au partenariat avec le Lycée François Rabelais, une formation sur la mise en valeur de la venaison s'est déroulée au mois d'octobre avec un formateur Boucher-Charcutier-Traiteur (cf. photos ci-contre).

Ce partenariat permet de proposer cette formation au catalogue 2019.

Merci au Lycée François Rabelais pour son accueil et ses compétences !

Nouveau catalogue formation 2019

Le nouveau catalogue de formation 2019 a été envoyé début décembre à tous les présidents d'associations de chasse affiliées à la FDCRML.
Il est également téléchargeable sur notre site **www.fdc69.com** à la page formation.

Permis de chasser : des examens toute l'année.

Avec 9 sessions de formations et d'examens, les candidats peuvent s'inscrire tout au long de l'année.
Les premières formations débutent fin janvier et les derniers examens mi-décembre.

Malgré tout, nous conseillons aux candidats de s'inscrire dès le début de l'année afin de pouvoir obtenir le permis avant l'ouverture générale.
Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée.

Veiller à ce que le dossier soit bien complet.
Même si le bilan de l'année 2018 n'est pas encore connu, nous pouvons noter au 1er octobre 2018 une augmentation significative du pourcentage de réussite.
Avec 71,62% de réussite contre 67,17% pour 2017.

Les statistiques complètes vous seront communiquées dans le prochain numéro.

Chasse accompagnée :

La chasse accompagnée peut se pratiquer à partir de 15 ans.

Les futurs chasseurs âgés de 14.5 ans peuvent s'inscrire et suivre la formation qui permet d'obtenir le permis de chasser accompagné.

Leur autorisation de chasser accompagné sera délivrée à leurs 15 ans par l'ONCFS. Cette autorisation est valable un an de date à date, à compter de la date de délivrance.
Trois dates de formation sont programmées chaque année.

Les formulaires d'inscriptions à l'examen du permis et à la formation chasse accompagnée sont téléchargeables sur le site internet de la fédération (www.fdc69.com) et disponibles sur demande au secrétariat.

Chasse à proximité des habitations : 150 mètres ?

Régulièrement on entend dire que la chasse à moins de 150 mètres des habitations est interdite, ce qui est inexact.
A plusieurs reprises, le législateur a été interrogé pour l'adoption d'une telle règlementation mais il s'est heurté d'une part au droit de propriété auquel le droit de chasser est rattaché et d'autre part à la notion de distance.

En effet, avec le développement des populations de grand gibier ces dernières années (chevreuils et sangliers) et l'usage d'armes rayées dont la portée est de plusieurs kilomètres*, la notion de distance suivant l'arme et le gibier chassé est tout à fait différente.

Par contre, dès 1972 le ministère de l'intérieur a demandé au Préfet d'adopter la règlementation suivante : interdire entre autres à toute personne de tirer en direction ou au dessus des habitations ou de leurs dépendances.

C'est donc cette règle qui s'applique dans le département du Rhône tout en rappelant que la pratique de la chasse est liée à l'autorisation du propriétaire du terrain et que les règles du bon sens nécessitent que le chasseur veille aux règles de sécurité et de courtoisie vis-à-vis des habitants.

* pour le tir à balle obligation en termes de sécurité de pratiquer un tir fichant (en direction du sol)

Simulation d'un tir INTERDIT en direction des habitations

Le mot du moniteur

Nuisible vous avez dit nuisible !

Le terme nuisible a disparu pour être remplacé par : «Espèce susceptible d'occasionner des dégâts ».

Le prochain arrêté ministériel qui fixe la liste des espèces du groupe II (Renard, fouine, corneille noire, corbeau freux, pie …) devrait être signé au 1er juillet 2019 pour une durée qui n'est pas encore déterminée, mais qui semblerait être de cinq voire six ans. Le futur classement sera déterminant pour l'activité des piégeurs.

Votre fédération a préparé un dossier conséquent pour proposer au Préfet, avant transmission au Ministre, une liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour notre département.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et avec le concours précieux des associations de chasse, des équipages de vènerie sous terre et des piégeurs qui contribuent au recueil des attestations de dégâts.

Nous vous rappelons l'importance de ces déclarations pour le classement futur de ces espèces.
Dès la parution de l'arrêté, il faut déjà travailler pour l'avenir.

Sans des préjudices chiffrés, il est difficile de maintenir certaines espèces pour ne pas dire toutes sur la liste départementale.

Nous comptons sur vous

Courant novembre 2018, les présidents d'associations de chasses affiliées ont reçu une circulaire pour commander différents matériels dont des pièges. Amis piégeurs, si vous êtes intéressés, rapprochez-vous de votre président.

Commande groupée : Pièges, agrainoirs, semences de cultures à gibier, postes de tir surélevés…

La FDCRML organise une nouvelle commande groupée pour fournir aux associations de chasse adhérentes du matériel efficace et à moindre coût.

Les présidents d'association de chasses affiliées à la FDCRML ont reçu un dossier qui leur permet de commander à moindre coût du matériel efficace pour agir sur les territoires de chasse.

Les matériels en question sont :

- Les pièges
- Les semences à gibier
- Agrainoirs à petit gibier
- Postes de tir surélevés (à retirer directement à l'entreprise).

Le matériel commandé (sauf les postes de tir surélevés) sera distribué **samedi 23 mars 2019 uniquement le matin.** Ce temps de rencontres et d'échanges sera également l'occasion de réaliser un atelier de remise à niveau en piégeage et d'obtenir des conseils de la part du service technique de la FDCML sur l'aménagement des territoires de chasse.
Attention, retour des bons de commande avant le 15 février 2019.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Animations scolaires 2019

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon réalise chaque année des animations d'Éducation à la Nature gratuites en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces interventions concernent les classes du CE1 au CM2 de toutes les écoles du département du Rhône.
Nous avons la volonté de faire découvrir la faune sauvage et la flore présentes localement.
L'animation se déroule sur une journée : en classe le matin et sur le terrain l'après-midi.

Pourquoi une fédération de chasse intervient-elle dans les écoles ?

La Fédération et les chasseurs ont la possibilité, du fait de leur expérience de terrain, de transmettre des connaissances sur la faune sauvage et la nature. Lors de ces journées, nous voyons que ce type de rencontre est un véritable facteur d'échanges intergénérationnels.

Notre objectif est de sensibiliser les enfants afin d'initier les générations futures à un comportement respectueux de la nature.

Vous êtes un élu, un chasseur, un enseignant, un parent d'élève, et êtes intéressé pour réaliser une animation nature en partenariat avec la FDCRML ?

FEYZIN : les chasseurs font découvrir la faune sauvage aux citadins

Bravo à l'association communale de chasse de Feyzin et à son président M. DAVAL pour la tenue de leur stand présentant la faune sauvage lors de la fête des grandes terres.

Une expérience qui sera renouvelée l'année prochaine et qui pourrait être reprise dans de nombreuses communes.

Une participation saluée dans Le Progrès dans son édition du 1er octobre 2018.

FEYZIN/VÉNISSIEUX/CORBAS

Jeu de piste, balades, vélo et animaux aux Grandes terres en fêtes

L'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) proposait des balades à poney. Photo Pierre-Yves GAUTIER

La manifestation Grandes terres en fêtes se tenait dimanche, de 10 à 17 heures, au Fort de Feyzin. Elle a été organisée par la Métropole, les Villes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et des associations de préservation de la nature. Sur place, la fédération nationale des chasseurs côtoyait la Ligue de protection des oiseaux et la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature. Les clubs équestres, de cyclisme, d'athlétisme et de randonnée ont permis aux visiteurs de découvrir le Fort et/ou les Grandes terres de manière insolite. Si la fête s'annonçait belle, elle a été quelque peu gâchée par la pluie. Les participants ont pu participer à un jeu de piste. Les épreuves permettaient de découvrir l'ensemble des stands. La ferme du Fort avec ses volatiles, ses lapins et ses chèvres a connu un grand succès auprès des enfants.

N'hésitez pas à contacter
Capucine Giraud, à la FDCRML :

https://www.fdc69.com/education-a-la-nature
c.giraud@fdc69.com
ou au **07 84 92 18 27**

Du côté des Trompes de Chasse

La trompe de chasse qui anime souvent vos manifestations, était à l'honneur cette année dans le Rhône et la région AURA.

Tout d'abord le 15 juillet 2018 au Fut d'Avenas ou toute la journée, les sonneurs présents ont animé la fête et se sont affrontés lors des différentes épreuves de : Débutants, 5ème, 4ème catégories, duo et pour finir tous ensembles en fin de journée, à l'épreuve de la Coupe du Rhône.

Coupe remportée par Gérald Marchand des «Echos du Lyonnais» suivi de Pierre Ackermann (Maître d'équipage du Vautrait de Ragy) et troisième Rudy Dumas de «l'Ecole du Rallye Trompes des Brumes».

Puis le 21 Juillet ce fut une première pour notre département, l'Ecole du Rallye Trompes des Brumes avec le soutien de la FITF, «Fédération Internationale des Trompes de France» organisait une journée pédagogique au «Domaine du Bien Aller».

Fort de dix moniteurs de haut niveau, venus : d'Alsace, de Haute Savoie, de l'Allier, de Saône et Loire, de l'Isère et bien sur du Rhône, tous les sonneurs présents ont pu bénéficier de conseils avisés, afin pour certains de se préparer au Championnat de France qui s'est tenu cette année à l'hippodrome de DIVONNE LES BAINS 01, les 25 et 26 Août et pour les autres de se perfectionner, voir découvrir la trompe de chasse.

Une très belle journée où la trompe de chasse a résonné au fond des bois et où la convivialité, que les sonneurs ont l'habitude de partager, a pris toute sa dimension.
Un petit concours amical ouvert à tous clôturait cette journée.
Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus, la FITF, la FDCRML ainsi que tous nos partenaires.
Rendez vous pris en 2020 pour une prochaine édition.
Didier Dupré.
(Directeur Musical de l'Ecole du Rallye Trompes des Brumes)

Le concours de fin de journée,
il n'en restera qu'un... ou une.
Cela sera Une, vainqueur des 4ème et 3ème catégories Mademoiselle Claire Lacaille d'Esse, Championne de France Dames 2017, devant Didier Dupré second.

Brevet grand gibier 2019

Cette formation organisée par l'association rhodanienne des chasseurs de grand gibier du Rhône : ARCGG. (Association départementale de l'association nationale des chasseurs de grand gibier : ANCGG) se clôture par un examen.

Les cours auront lieu de 9 h 30 à 18 h à l'école vétérinaire de Marcy l'étoile

La formation est répartie en quatre modules :
Samedi 02/03/2019 : Le Chevreuil, le Sanglier, le Cerf
Samedi 16/03/2019 : La Sylviculture, le gibier de montagne, la réglementation
Samedi 06/04/2019 : La pathologie de la faune sauvage, Balistique et pratique de la chasse à l'arc
Samedi 11/05/2019 : La vénerie, petite faune, révision et brevet blanc
Samedi 18/05/2019 : Examen

Jeudi 06/06/2019 :
Soirée de remise des diplômes
La date de l'épreuve pratique sera communiquée ultérieurement.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Président : Jean-Michel CHEVALIER - 06 14 99 72 45
Responsable brevet : André CARRETTO - 04 78 72 83 69
Secrétaire : Pascal CHARLES - 06 89 44 76 11

Par courrier : ARCGG chez A. CARRETTO :
81 rue du Moulin à Vent - 69008 Lyon

Le coût de la formation théorique est de 70€ comprenant l'accès aux cours ainsi que le manuel de révision et les frais inhérents à l'examen. Pour les jeunes de – 25 ans ou redoublants : 40€
Le coût de l'épreuve pratique sera de 20€.
De plus amples renseignements vous seront donnés en cours de session.

Recherche au sang

Récit d'une recherche : témoignage de Grégoire Carette président de la chasse particulière du Creux à Montromant

Un soir vers 21 h 40, un sanglier est rentré rapidement dans le maïs, juste le temps de s'appuyer et de le tirer à une belle distance.

A la détonation, le sanglier n'a pas marqué le coup, cependant, il est parti à très vive allure dans la culture haute d'1,5 mètres.

En arrivant sur place, beaucoup d'empreintes mais pas de sang, puis en agrandissant la zone de recherche dans un rayon de 15 mètres, j'ai fini par trouver uniquement une petite goutte de sang de la taille d'un ongle.

J'ai donc pris la décision d'appeler un conducteur, un rendez-vous est calé dès le lendemain matin 7 heures.

En quelques minutes, le chien a trouvé la voix puis a fait une grosse centaine de mètres dans le Maïs avant de trouver le sanglier touché juste derrière l'épaule.

Les deux poumons étaient atteints, la balle n'ayant pas touché d'os, les trous d'entrées et de sorties étaient de très faible diamètre, d'où la toute petite quantité de sang sur la voix.

Je retiendrais donc de cette aventure que **du moment qu'il y a une trace de sang même minime, il est important d'avoir le reflexe de faire appel à un conducteur.**

Un grand merci à Claude JACQUET, délégué départemental de l'UNUCR, inlassable militant de la recherche au sang, à Julien et Mathieu qui a réalisé sa première recherche au sang avec succès.

Stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge organisés par l'UNUCR

STAGE n°1 : 26 au 28 avril 2019 à Le Breuil sur Couze (63)
STAGE n°2 : 28 au 30 juin 2019 à Vigneulles les Hattonchatel (55)
STAGE n°3 : 06 et 20 avril 2019 à Réalville (82) stage de proximité homologué UNUCR

Les Thèmes abordés :

- *Comportement du chasseur*
- *Choix et éducation du chiot*
- *Différentes races utilisées*
- *Aptitudes requises*
- *Indices de tir et de blessure*
- *Pratique de la recherche*
- *Balistique*
- *Législation, etc.*

Contacts :
Stages N°1 et N°2 à François MAGNIEN - 18, rue de la Louvière - 55100 Haudainville - francoismagnien@orange.fr
Stage N°3 à Didier DECAUNES - Laborie Nord - 82200 Montesquieu - 06 14 31 64 49 - decaunes.sylvie@orange.fr

Bien mentionner le n° du stage choisi en fonction de votre disponibilité et de votre proximité.

Les rencontres St Hubert à Beauvallon - Village St Andéol le Château

Cette année 10 concurrents étaient sur la feuille d'engagement

Un moment intense entre chasseurs et chiens.

L'objectif des rencontres st Hubert est non pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse (pratique,) certes bien mis, qui travaillent en parfaite communion avec un maître lui même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale sur un parcours de chasse de vingt minutes que les concurrents s'affrontent.

Le jury des examinateurs note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères figés dans le règlement des rencontres st Hubert.

Bernard Garrigue co-délégué
des rencontres st Hubert du Rhône.

A.F.A.C.C.C du Rhône

Trois épreuves au programme de 2019.

L'**A**ssociation **F**rançaise pour l'**A**venir de la **C**hasse au **C**hien **C**ourant du Rhône, en collaboration avec les associations de chasse locales, organisent trois épreuves en 2019.

Ces manifestations conviviales rassemblent chaque année de nombreux chasseurs et non chasseurs, et permettent à la plupart des spectateurs de découvrir et de voir évoluer différentes races de chiens courants, ceci sur des territoires d'une grande diversité. Sur chacune des manifestations, il est possible de se restaurer sur place.

Type	Dates	Lieux	Espèces	Renseignements
Concours de Meutes	Samedi 2 et dim. 3 février 2019	Le Breuil	Lapin de garenne	Cédric LACOMBE 06 26 11 25 75
Concours de Meutes	Samedi 16 et dim. 17 février 2019	St Didier sous Riverie	Lièvre	Noël PERROT 06 89 86 48 36
Épreuve de Rapprocheur.	Samedi 2 mars 2019	Claveisolles Lamure/Azergues Le Perreon	Sanglier	Cédric GEOFFRAY 06 85 38 92 25

ADHERER A LA FACCC

Adhérer à la FACCC, c'est défendre et promouvoir la chasse et le Chien Courant.
Vous désirez rejoindre cette grande famille, l'adhésion en ligne est possible sur **www.faccc.fr**
Les avantages : Abonnement à la revue «Chien Courant», protection et assistance juridique, application mobile «Mes chiens», accès aux concours et épreuves, assurance «Dommages aux chiens de chasse» (en option), divers avantages commerciaux…

Tarifs :
- Famille (2 personnes) : 50€
- Individuelle : 35€
- Junior de 10 à 19 ans révolus :
• 1ère année gratuite, les années suivantes :
de 10 à 17 ans révolus : 10€
de 18 à 19 ans révolus : 20€

Un dimanche à la chasse

Retour sur images - Edition 2018

Lozanne

Charly avec un très bon reportage sur les éditions du Progrès comme à St Marcel l'Eclairé.

Le Breuil

Chasse des Roches à St Jacques

Les Olmes

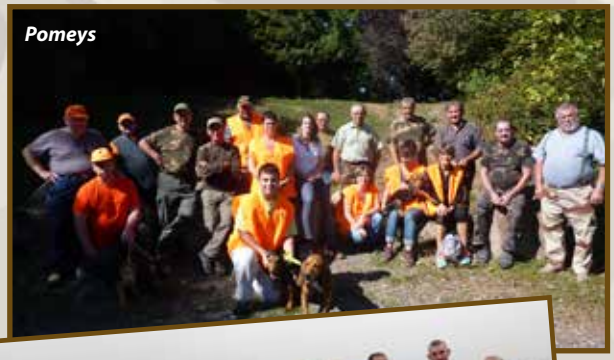

Pomeys

Vernaison

Pollionnay

Poule-les-echarmeaux

ACCA de St Genis l'argentière

InterProchasse

Les Terrines offertes par l'Interprochasse ont été particulièrement appréciées.

CHASSADAPT : une appli gratuite pour déclarer ses prélèvements

C'est une grande première pour le monde cynégétique puisque la FNC met à disposition de tous les chasseurs une application innovante : CHASSADAPT.
Dès aujourd'hui, les chasseurs de gibier d'eau, de tourterelles ou de Grand tétras peuvent déclarer leurs prélèvements en temps réel à l'aide de leur smartphone.

Comment procéder ? C'est très simple, en téléchargeant dans l'Apple store ou Googleplay, l'application CHASSADAPT. Gratuit, ce «carnet de chasse numérique» a pour vocation d'être l'outil officiel pour déclarer facilement ses prélèvements.

Pour cette première année il sera possible aux chasseurs de déclarer leurs prélèvements d'oie cendrée, de courlis cendré, de barge à queue noire, de fuligule milouin, de tourterelle des bois et de grand tétras.
Par ailleurs est également testé auprès de 1.000 chasseurs de 7 départements (21, 35, 40, 42, 62, 66, 76) la dématérialisation du carnet papier bécasse.

L'application a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau internet, sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvement.

Cette application, développée par la FNC et propriété des chasseurs de France, est un «carnet de chasse numérique» gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle a été réalisée en coopération avec la police de l'ONCFS.

Sinistre découverte sur le territoire de la commune de Sarcey - Chasse «TALABARD»

Ces deux magnifiques brocarts sont morts dans d'atroces souffrances, leurs bois emmêlés dans des fils de clôtures électriques.
Soyons vigilants et demandons à tous de ne pas laisser traîner dans la nature ce genre de pelotes de fils, qui par ailleurs peuvent aussi s'avérer être dangereuses pour le bétail.

Photo de Gilbert PERRIN, Président de l'association de chasse de LES OLMES

SXR VULCAN* - Calibre 7x64 **EXCLUSIVITÉ**

WINCHESTER a réservé à PISTEURS la distribution de sa SXR VULCAN en calibre 7x64.
Autres calibres, nous consulter.

~~1 189€~~ soit 140,00€ de remise
1 049€

PACK JEUNE CHASSEUR COUNTRY SPZ BLACK*

Le fusil est livré en prêt à chasser avec :

Calibre 12/76, canon 71 cm, extracteur, épreuve acier.

~~720€~~ soit 163,00€ de remise
599€

DESTOCKAGE DE TEXTILE

BERETTA · HÄRKILA · Deerhunter OUTDOOR CLOTHING · SOMLYS · BROWNING · Seeland · Percussion

-20 à -40%

*Catégorie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de tir . Soumise à déclaration.

Textes sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. Conception/Création : Agence SEIZE - Exécution - Unifrance

Pour plus de conseils, je choisis *mon* armurier

PISTEURS

CHASSE · TIR · NATURE

Retrouvez votre spécialiste :

STEFLO

Allée Caillotières ZAC d'Épinay
69400 GLEIZÉ
04 37 55 14 10
steflo.chasse@orange.fr
www.armurerie-steflo-lyon.com
www.pisteurs.fr

1ER RÉSEAU FRANÇAIS D'INDÉPENDANTS CHASSE, TIR & NATURE